

Lancement d'un nouvel avis du Conseil supérieur de l'éducation
L'ÉDUCATION POPULAIRE DOIT BÉNÉFICIER D'UNE RECONNAISSANCE ACCRUE

Québec, le 21 novembre 2016. — Les objectifs liés au développement de la main-d'œuvre prennent une place importante dans les politiques et orientations gouvernementales relatives à l'éducation des adultes. Si ces objectifs sont légitimes et correspondent à un enjeu tant pour les personnes que pour la société québécoise, il doit toutefois demeurer un espace, dans les politiques éducatives destinées aux adultes, pour une réponse à d'autres types de besoins et d'aspirations tout aussi légitimes. L'éducation populaire fait partie de cet espace. Cependant, sa contribution à l'éducation des adultes est méconnue. C'est l'un des constats qui ressortent de l'avis *L'éducation populaire : mise en lumière d'une approche éducative incontournable tout au long et au large de la vie*, que le Conseil supérieur de l'éducation rend public aujourd'hui.

Le besoin d'apprendre ne s'éteint pas ; au contraire, il s'élargit. Chaque étape de la vie adulte est jalonnée de défis – carrière, vie familiale, vieillissement, gestion de sa santé, engagement social – qui nécessitent souvent l'acquisition de nouvelles compétences. À cet égard, le système d'éducation public, en privilégiant l'obtention d'un diplôme et l'accès à l'emploi, offre des possibilités limitées qui ne conviennent pas à tous les adultes et ne permettent pas de répondre à l'ensemble de leurs besoins et aspirations.

Alphabétisation populaire, santé communautaire, action collective, groupe d'entraide, lutte sociale, université populaire sont autant de visages de l'éducation populaire. Par son accessibilité, ses moyens pédagogiques adaptés au profil et à l'expérience de vie des adultes, ses actions et sa prise en charge collectives, elle permet chaque année à des dizaines de milliers d'adultes de combler des besoins liés notamment aux compétences parentales, à la littératie financière ou à la défense de leurs droits. L'éducation populaire est également une réponse aux besoins de collectivités et permet de résoudre des enjeux sociaux liés à la pauvreté, à la protection de l'environnement, aux rapports égalitaires entre les hommes et les femmes, à l'exercice de la citoyenneté, etc.

Présente dans les milieux institutionnels comme dans les commissions scolaires, elle se déploie surtout dans les milieux non institutionnels que sont les organismes d'action communautaire autonome, dans l'action de fondations et de comités citoyens ou par la formation syndicale.

« La participation à une démarche d'éducation populaire a un pouvoir de transformation majeur sur la société et la vie des personnes. Elle leur permet de gagner en autonomie, d'améliorer leur situation de façon significative dans toutes les sphères de leur vie – tant personnelle, citoyenne professionnelle –, de mieux s'intégrer et ainsi jouer un rôle plus actif dans notre société. Elle constitue aussi un levier important pour les personnes vulnérables, pauvres ou en situation d'exclusion », explique la présidente par intérim et secrétaire générale du Conseil, M^{me} Lucie Bouchard.

Pour le Conseil, l'éducation populaire est une voie qui contribue à la réussite et à l'équité éducatives des adultes québécois. Elle participe également à l'atteinte de certains objectifs des politiques publiques. Avec cet avis, il propose des avenues afin qu'elle puisse mieux jouer son rôle auprès des personnes et des collectivités.

L'État a un rôle structurant à jouer pour soutenir l'action éducative de cette grande communauté éducative décentralisée. À cet égard, le Conseil recommande :

- d’engager le Québec dans une perspective d’éducation élargie à laquelle l’éducation populaire contribue pour le mieux-être des adultes;
- de consolider et d’accroître la place de l’éducation populaire comme moyen de soutenir le développement du pouvoir d’agir des adultes et de leur capacité à jouer différents rôles;
- de pérenniser et d’enrichir les moyens d’une éducation populaire de qualité.

Au sujet du Conseil supérieur de l’éducation

Le Conseil supérieur de l’éducation du Québec est constitué de vingt-deux membres bénévoles, nommés par le gouvernement et issus du monde de l’éducation et d’autres secteurs d’activité de la société québécoise. Il a été institué en tant que lieu de réflexion en vue du développement d’une vision globale de l’éducation à moyen et à long terme. Il a pour fonction de collaborer avec le ministre de l’Éducation, du Loisir et du Sport ainsi que la ministre responsable de l’Enseignement supérieur et de les conseiller sur toute question relative à l’éducation.

– 30 –

Source :

Sophie Allard

Responsable des communications

Conseil supérieur de l’éducation

Tél. : 418 643-8253 ou 418 571-1359

N. B. : Vous pouvez consulter cet avis sur le site Internet du Conseil supérieur de l’éducation, à l’adresse suivante : www.cse.gouv.qc.ca.